



M.J.C. JARVILLE - JEUNES
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Siège associatif : 3 rue François Evrard
54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022

Assemblée Générale du 15/06/2023

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables, changements comptables :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles et aux méthodes de dépréciation et de provision dans le cadre de la nouvelle réglementation comptable.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes précitées et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application.

Le compte de fonctionnement et l'annexe exposent également le montant des avantages en nature accordés par la Ville de Jarville à votre association ainsi que la valorisation du bénévolat. Je me suis assuré que cette information était bien conforme aux données communiquées par les services financiers de ladite collectivité. Par ailleurs, je me suis également assuré que la valorisation du bénévolat était cohérente tant sur le nombre d'heures que sur le coût horaire retenu.

Estimations comptables :

J'ai procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe concernant les estimations comptables, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

J'ai également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Lunéville, le 14 juin 2023

Jean-Christophe AUBERT
Commissaire aux Comptes

Signé électroniquement le 15/06/2023 par
Jean-Christophe Aubert

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. incorporelles / Avances et	1 176	845	331	566
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	36 542	34 895	1 647	2 311
Autres immobilisations corporelles	56 925	29 845	27 080	30 041
Immobilisations financières				
Total I	94 644	65 585	29 058	32 917
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur comman				244
Créances				
Usagers et comptes rattachés	3 933		3 933	5 271
Autres créances	177 916	1 500	176 416	31 540
Divers				
Disponibilités	500 944		500 944	732 377
Charges constatées d'avance	31 148		31 148	32 705
Total II	713 941	1 500	712 441	802 136
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	808 585	67 085	741 500	835 054

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	89 000	89 000
Réserves pour projet de l'entité	89 000	89 000
Report à nouveau	441 192	317 219
Excédent ou déficit de l'exercice	26 339	123 973
Situation nette (sous-total)	556 531	530 192
Subventions d'investissement	4 465	
Total I	560 996	530 192
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	1 500	1 500
Total II	1 500	1 500
PROVISIONS		
Provisions pour charges	33 251	76 171
Total III	33 251	76 171
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Découverts et concours bancaires		535
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		535
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	135	135
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 851	35 779
Dettes fiscales et sociales	33 464	49 379
Autres dettes	9 229	4 508
Produits constatés d'avance	91 073	136 854
Total IV	145 752	227 190
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	741 500	835 054

Compte de fonctionnement

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Cotisations	8 861	1,13	12 677	1,83	-3 816
Ventes de biens et de services	205 531		129 853		75 678
Ventes de biens	24 307	3,09	11 348	1,64	12 959
Ventes de prestations services	181 224	23,02	118 505	17,10	62 719
Produits de tiers financeurs	612 192		562 822		49 369
Concours publics et subventions d'exploita	572 895	72,77	549 939	79,37	22 956
Ressources liées à la générosité du public			385	0,06	-385
Contributions financières	39 297	4,99	12 499	1,80	26 798
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts	56 618	7,19	47 631	6,87	8 987
Utilisation des fonds dédiés			3 920	0,57	-3 920
Autres produits	135	0,02	38	0,01	97
Total I	883 336	112,20	756 941	109,25	126 395
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises	7 294	0,93	8 217	1,19	-922
Autres achats et charges externes	240 530	30,55	176 759	25,51	63 771
Impôts, taxes et versements assimilés	12 082	1,53	8 041	1,16	4 041
Salaires et traitements	476 337	60,50	360 099	51,97	116 238
Charges sociales	110 130	13,99	67 823	9,79	42 306
Dotations aux amortissements et aux dépr	13 141	1,67	10 616	1,53	2 525
Autres charges	2 443	0,31	604	0,09	1 839
Total II	861 957	109,48	632 158	91,24	229 799
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	21 379	2,72	124 783	18,01	-103 404
PRODUITS FINANCIERS					
D'autres valeurs mobilières et créances de	2 878	0,37	1 456	0,21	1 422
Total III	2 878	0,37	1 456	0,21	1 422
CHARGES FINANCIERES					
Total IV					
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 878	0,37	1 456	0,21	1 422
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	24 257	3,08	126 239	18,22	-101 982
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Sur opérations de gestion	2 921	0,37	2 761	0,40	160
Sur opérations en capital			1 700	0,25	-1 700
Reprises provisions, dép., et transferts de	955	0,12			955
Total V	3 876	0,49	4 461	0,64	-585
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Sur opérations de gestion	1 234	0,16	5 686	0,82	-4 452
Sur opérations en capital			10		-10
Dot. amortissements, aux dépréciations et	393	0,05	874	0,13	-480
Total VI	1 627	0,21	6 569	0,95	-4 942
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 248	0,29	-2 109	-0,30	4 357
Impôts sur les bénéfices (VIII)	166	0,02	157	0,02	9
Total des produits (I + III + V)	890 089	113,06	762 857	110,10	127 232
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI)	863 751	109,71	638 884	92,21	224 866
EXCEDENT OU DEFICIT	26 339	3,35	123 973	17,89	-97 635

Compte de fonctionnement

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA					
Bénévolat	251 130		232 110		19 020
TOTAL	251 130		232 110		19 020
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO					
Mise à disposition gratuite	251 130		232 110		19 020
TOTAL	251 130		232 110		19 020

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : MJC JARVILLE JEUNES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 741 500 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 26 339 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'objet de l'association est la création, la gestion et l'animation de la Maison des Jeunes et de la Culture de Jarville.

Les ressources de l'association se composent :

- des subventions de l'Etat, des collectivités et des Fédérations
- des cotisations des membres
- des contributions de financeurs extérieurs
- des recettes des manifestations

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le règlement ANC 2018-06 a été modifié par le règlement ANC 2020-08 du 4 décembre 2020 et complété par le règlement ANC 2021-02 du 22 novembre 2021.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 2 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 6 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 2 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Règles et méthodes comptables

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,84 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : table réglementaire T2016-2018

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 176			1 176
Immobilisations incorporelles	1 176			1 176
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 903	639		36 542
- Installations générales, agencements aménagements divers		1 049		1 049
- Matériel de transport	18 657			18 657
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 570	7 594		35 164
- Emballages récupérables et divers	2 056			2 056
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	84 185	9 282		93 466
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	85 361	9 282		94 642

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		9 282		9 282
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		9 282		9 282
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	610	235		845
Immobilisations incorporelles	610	235		845
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 592	1 303		34 895
- Installations générales, agencements aménagements divers		165		165
- Matériel de transport	4 094	4 664		8 758
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 963	6 363		20 325
- Emballages récupérables et divers	185	411		596
Immobilisations corporelles	51 833	12 904		64 738
ACTIF IMMOBILISE	52 259	13 139		65 583

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 212 997 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 933	3 933	
Autres	177 916	177 916	
Charges constatées d'avance	31 148	31 148	
Total	212 997	212 997	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	2 451
Total	2 451

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de re					
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves	89 000				89 000
Report à Nouveau	317 219	123 973			441 192
Excédent ou déficit de l'exercic	123 973	-123 973	26 339		26 339
Situation nette	530 192		26 339		556 531
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			4 465		4 465
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	530 192		30 804		560 996

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	76 171				33 251
Total	76 171				33 251
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			42 920		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 145 617 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 851	11 851		
Dettes fiscales et sociales	33 464	33 464		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	9 229	9 229		
Produits constatés d'avance	91 073	91 073		
Total	145 617	145 617		

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS-FACTURE NON PARVENUES	4 825
PROVISION CP	11 934
CHARGES SOCIALES/ CONGES A PAYER	2 864
C.A.P. FORMATION CONTINUE	4 856
CHARGES A PAYER	7 226
Total	31 705

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	31 148		
Total	31 148		

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	91 073		
Total	91 073		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		59 509	502 359	1 920	9 107	572 895
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem		955				955
						573 849

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	155	
Autres charges	393	
Subventions d'investissement virées au résultat		955
TOTAL	548	955

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 33 251 euros

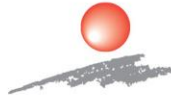
Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	251 130	232 110
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	251 130	232 110
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	251 130	232 110
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	251 130	232 110

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
<i>CNDS développe</i>	1 500	1 500				1 500	
Total	1 500	1 500				1 500	



M.J.C. JARVILLE - JEUNES
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Siège associatif : 3 rue François Evrard
54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les conventions réglementées

Assemblée Générale du 15/06/2023

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 612-5 du code de commerce.

Lunéville, le 14 juin 2023

Jean-Christophe AUBERT
Commissaire aux Comptes